

Les rendez-vous manqués se suivent et se ressemblent.

Après le lapin posé par le Garde des Sceaux lors de l'inauguration de l'ALIP de Lille, le DGAP a lui aussi manqué son rendez-vous avec les agents.

Prévenus à peine 72 heures à l'avance et contraints de s'adapter à un créneau imposé, **les personnels auront finalement modifié leur organisation ... pour rien.**

Une curieuse conception du respect dû aux agents de terrain.

De notre côté, nous avons préparé cette rencontre et envisagé un échange, certes court mais efficace, sur les sujets suivants :

- Le retour du présentenciel et le manque d'effectifs
- Le point sur les situations locales (Cambrai, Dunkerque, les locaux inadaptés, l'absence ou la défaillance des cadres)
- Les exigences descendantes de la DGAP (revues de dossier) sans aucune considération pour la réalité de terrain
- L'inquiétude grandissante du corps des CPIP sur le dévoiement de ses missions premières
- La porosité grandissante entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice qui devient de plus en plus problématique, notamment au regard du secret professionnel et de la relation de confiance avec nos usagers
- La protection fonctionnelle et les gardes à vues des collègues dans le 93 et 95 et l'absence d'engagement de la part des DISP et de la DGAP pour nous protéger ... ***ou avec une telle discrétion qu'elle en devient imperceptible.***

La CGT EPI 59/62 avait ainsi demandé au début du mois de mai, lors d'une audience avec la DISP, de communiquer auprès des chefs de juridiction et des DSP afin de rappeler nos missions et clarifier une évidence : les CPIP n'ont pas vocation à certifier l'authenticité des documents remis dans le cadre des suivis.

Ce n'est qu'après relance que la CGT EPI 59/62 a reçu copie début juillet d'une note datée du 12 mai, envoyée aux Présidents et Procureurs des Cour d'Appel de Douai et d'Amiens, précisant très sommairement le « rôle des SPIP dans la vérification des justificatifs transmis par les personnes suivies ».

Cette note de la DISP n'a jamais été communiquée aux personnels !

Pour conclure sur ce que nous aurions aimé dire au DGAP, nous avons prévu de donner quelques **chiffres de terrain** concernant l'ALIP de LILLE MO en prenant pour exemple une permanence DDSE d'une journée du mois de juillet 2026.

Avec près de 500 personnes en bracelets électroniques, cela peut correspondre à des **centaines d'alarmes** générées quotidiennement, **autant d'appels téléphoniques** reçus et donnés par le secrétariat et les permanencières et permanenciers, des modifications horaires en pagaille (44 pour la seule journée du 06/07).

A cela s'ajoute une procédure régionale de modification des horaires d'assignation **NON VALIDEE en CSA-I ou même en CSA local** et qui fait perfidement glisser les missions des DPIP vers les CPIP, à moyens constants.

A l'occasion de la rédaction de cette note, il eut été pertinent **d'échanger avec les OS et les travailleurs de terrain** pour **SIMPLIFIER** et **CONCEPTUALISER** le modèle et non de le **COMPLEXIFIER** plus encore !

Pour tous les personnels, ASE, PA, CPIP et DPIP, c'est une aliénation de nos missions !

Une visite annoncée 72 heures à l'avance, prévue pour 30 minutes, annulée en quelques heures ... il aura fallu moins de temps pour l'annuler que pour la préparer.

Merci pour ce moment de dialogue social.

A Lille, le 27 juillet 2026



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

⇒ Une **voix** pour les personnels,
une **force** pour nos métiers.

➔ **VOTEZ CGT INSERTION PROBATION**